



A la découverte des cités perdues

Nom et Prénom du / des enfant (s) :	Date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal	Numéro de téléphone en cas d'urgence

Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au plus tard

Le lundi 29 Juillet

Pôle enfance jeunesse ou par mail à pole.enfance@bubry.fr

	Lundi 26 aout	Présence	Mardi 27 aout	Présence	Mercredi 28 aout	Présence
Matin	Masque MAYA 3/6 ans  Imagine ton temple De la cité perdue 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Empreintes QUECHUAS 3/6 ans Fabrique ta sarbacane 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Prépare ton CHILI  3/11 ans	<input type="checkbox"/>
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>
Après-midi	Jeux d'eau 3/11 ans	<input type="checkbox"/>	Poissons pêcheurs 3/6 ans Concours de tir à la Sarbacane 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Jeux de la bombe et du panier mobile 3/6 ans Jeu du Sagamore AZTEQUE 6/11 ans	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 29 aout	Présence	Vendredi 30 aout			
Matin	Fresque sur vitres 3/6 ans Réalise un calendrier AZTEQUE 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Préparation du goûter 3/11 ans Création de bracelets 3/6 ans Création de bijoux en pâte fimo 6/11 ans			
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>				
Après-midi	Jeux: Accroche décroche 3/6 ans Une AZTEQUE 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Goûter festif Techno MAYA			



Date :

Signature :

Toute annulation doit être justifiée et prévenue 24h avant l'accueil pour ne pas être facturée



Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h45.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure, cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2024
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre de l'ALSH BUBRY RR à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : www.bubry.fr

Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.

Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

06.70.27.23.41

Pole.enfance@bubry.fr

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

